

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER,  
M. Arnaud HOURDIN,  
M. Patrick CHARLES.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Caroline DOUCERAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18  
Nombre de membres présents : 17

-----

**Objet : Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association BGE Yvelines, pour l'utilisation d'une salle de réunion à la pépinière d'entreprises.**

**Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 5 février 2015,**

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

-----

L'association BGE Yvelines a son siège social et ses locaux principaux à Epône, au nord des Yvelines mais propose également, en partenariat avec les acteurs du développement économique local, un accueil de proximité. Les créateurs

d'entreprise peuvent ainsi rencontrer physiquement les conseillers et participer aux formations sur plus de dix lieux répartis sur l'ensemble du département des Yvelines. C'est ainsi que depuis plusieurs années, BGE Yvelines assurait une permanence au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles à destination des porteurs de projets résidant à Versailles et sur le territoire de Versailles Grand Parc. La pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc étant en activité, il apparaît plus cohérent que cette permanence se fasse dans ses locaux, compte tenu de la complémentarité de leurs activités respectives : le soutien à la création et au développement des entreprises est une préoccupation commune de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de BGE Yvelines.

A cet effet, il est proposé de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec BGE Yvelines, afin de lui mettre à disposition, à la pépinière d'entreprises située 2 place de Touraine à Versailles, et à raison d'un jour par semaine, une salle de réunion lui permettant d'assurer une permanence d'information et de conseil à destination des personnes ayant un projet de création d'entreprise.

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public et tout document s'y rapportant, avec l'association BGE Yvelines pour l'utilisation d'une salle de réunion, un jour par semaine, à la pépinière d'entreprises ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 17*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

